



Coopération Territoriale Européenne
12-13/10/07 – Varsovie

La coopération décentralisée et transfrontalière franco-allemande

Les 24 et 25 janvier 2006 ont vu la tenue, à Berlin, à l'Ambassade de France, de la **2^{ème} Rencontre franco-allemande des Villes et Communes**, la première ayant eu lieu fin 2004 au Sénat à Paris. Ses travaux ont porté en priorité sur des questions touchant à la vie quotidienne des citoyens et permettront notamment des échanges sur les bonnes pratiques de gouvernance urbaine et locale, les services d'intérêt économique général et l'environnement. Organisée par les associations représentatives des pouvoirs locaux de part et d'autre, cette rencontre marque une **volonté de moderniser les liens existants de jumelage** et de leur donner leur pleine dimension en terme de cohésion sociale.

Les deux gouvernements sont attachés à la poursuite et à l'intensification du « *Processus de Poitiers* » établi à l'occasion d'une conférence des Régions et des Länder organisée à Poitiers, en octobre 2005, par le premier ministre français et le chancelier fédéral allemand.

La coopération transfrontalière, en s'approfondissant, touche de plus en plus aux sujets de préoccupations quotidiennes des citoyens. Plusieurs projets d'*eurodistricts* se développent entre les deux pays, chacun à leur rythme et suivant des formules juridiques adaptées à chaque cas. Cette approche, encouragée par les gouvernements, intéresse un nombre de plus en plus significatif d'autorités territoriales, sur la base de projets de proximité et d'une concertation institutionnelle permanente entre les territoires et les sociétés civiles.

16 des 26 Régions françaises ont établi 18 liens formalisés de coopération décentralisée, reposant sur des conventions au sens de la loi française du 6 février 1992, **avec 12 des 16 Länder allemands** :

- Alsace / Bade-Wurtemberg et Rhénanie-Palatinat
- Aquitaine / Hesse,
- Bourgogne / Rhénanie-Palatinat,
- Bretagne / Saxe,
- Haute-Normandie / Basse-Saxe,
- Franche-Comté / Thuringe,
- Île-de-France / Brandebourg (signature en 2003),
- Languedoc-Roussillon / Bavière,
- Limousin / Bavière,
- Lorraine / Sarre et Rhénanie-Palatinat,
- Midi-Pyrénées / Bavière,
- Nord-Pas-de-Calais / Rhénanie du Nord Westphalie,
- Pays de la Loire / Schleswig-Holstein,
- Poitou-Charentes / Mecklembourg Poméranie Antérieure (signature en 2003),
- Picardie / Thuringe,
- Rhône-Alpes / Bade Wurtemberg.

Les *Villes-Etats* de Hambourg et Brême ont par ailleurs des jumelages ou partenariats non pas avec des Régions, mais avec des villes françaises. De nombreuses Régions françaises participent à des *réseaux* où elles retrouvent à titre non exclusif des partenaires allemands : Association des Régions d'Europe (A.R.E.), Conférence des Régions périphériques maritimes (C.R.P.M.), les « Quatre Moteurs », etc.

Du point de vue des thèmes et contenus de coopération :

- 12 Régions françaises coopèrent avec un Land dans le domaine de la *jeunesse*, de *l'éducation* et de *l'enseignement supérieur*.

- 10 Régions sont actives dans le secteur de *l'apprentissage et de la formation professionnelle*.
- Au moins 13 Régions sont impliquées dans le domaine de *la culture et les échanges artistiques*.
- 15 Régions coopèrent dans le domaine de *l'économie*, en liaison avec les chambres consulaires et les milieux professionnels, pour le soutien aux petites et moyennes entreprises et la constitution de pôles ou de filières d'excellence.
- 7 Régions sont engagées dans un travail sur *l'agriculture et le développement rural*
- 8 Régions se sont situées sur les questions d'*environnement, le développement local et l'aménagement des territoires*.
- Enfin, 14 pratiquent différentes formes de *coopération institutionnelle*, incluant des bureaux de représentation communs, des échanges de fonctionnaires territoriaux, des réflexions sur des sujets de gouvernance régionale...

Une coopération de voisinage active s'est développée dans le domaine transfrontalier (Régions Lorraine et Alsace du côté français), en liaison avec les partenaires suisses et luxembourgeois.

Enfin, il faut signaler que 15 départements, 1821 communes et 19 groupements de communes participent à la relation franco-allemande sous forme de jumelages et de partenariats.



AMBASSADE DE FRANCE EN POLOGNE
Service de coopération technique